

**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026**

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS
ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**

**Accès au grade d'Adjoint Administratif
Territorial Principal de 1^{ère} Classe**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU Le Code Général de la Fonction Publique,

VU Le statut particulier du cadre d'emplois des Adjoint Administratifs Territoriaux,

ARRETE

ARTICLE 1 Le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1^{ère} Classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Madame GASSELIN Angélique, Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe Echelon : 10 Par ancienneté	2	1^{er} Janvier 2026 Favorable

Total promouvables : 2

Nombre d'hommes : 1

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombre d'hommes : 0

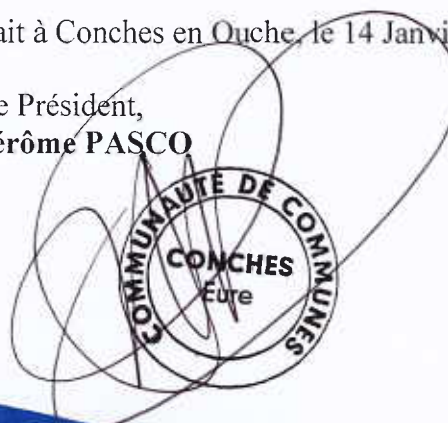
Nombre de femmes : 1

ARTICLE 2 Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Conches en Ouche, le 14 Janvier 2026

Le Président,
Jérôme PASCO



**ARRETE PORTANT TABLEAU ANNUEL
D'AVANCEMENT DE GRADE
ANNEE 2026**

**CADRE D'EMPLOIS DES ADJOINTS
ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX**

**Accès au grade d'Adjoint Administratif
Territorial Principal de 2^{ème} Classe**

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

- VU** Le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU Le Code Général de la Fonction Publique,
VU Le statut particulier du cadre d'emplois des Adjointes Administratives Territoriales,

ARRETE

ARTICLE 1 Le tableau d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} Classe pour l'année 2026 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
Madame SANCHEZ Sarah, Adjoint Administratif Territorial Echelon : 6 Après examen professionnel	1	1^{er} Janvier 2026 Favorable

Total promouvables : 1
Nombre d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

Total promus : 1
Nombre d'hommes : 0
Nombre de femmes : 1

ARTICLE 2 Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télécours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

ARTICLE 3 Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par téléversement sur la plateforme Agirhe.

Fait à Conches en Ouche, le 14 Janvier 2026

Le Président,
Jérôme PASCO

